

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 6 Absents : 4 Votants : 25 Pour : 22 Absentions : 3</p>	<p>L'an deux mille seize, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 22 juin 2016</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Carine PAILLAS à Michel PASDELOUP, Andrée ESCAICH à Bernadette SERRES, Corine CORDELIER à Alain PACE, Bruno BENOIST à Geneviève FABRE, Magali GRANDSIMON à Marie-Ange KOFFEL, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Floréal PALAZON, Eva FLORES, Laurent VALLET.</p> <p>Secrétaire de séance : Maryvonne SALES</p>	
<p>N° 4372</p> <p>OBJET :</p> <p>Schéma de coopération intercommunale – projet S45 – accord des communes membres du SIVOM de la Saudrune</p> <div data-bbox="236 1480 580 1682" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p align="center">REÇU LE :</p> <p align="center">★ 05 JUIL. 2016 ★</p> <p align="center">A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAURET</p> </div>	<p>Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que par courrier du 20 Avril 2016, Monsieur le Sous Préfet nous informe que :</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article 40.III de la Loi NOTRe, notre Assemblée délibérante dispose d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2016 pour émettre un accord sur le projet retenu du schéma départemental de la coopération intercommunale (projetS45) sur la liste des établissements publics de coopération intercommunale appelés à fusionner au nombre de six :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat intercommunal d'assainissement Lèze Ariège - Syndicat intercommunal d'assainissement Lavernose Lacasse/Saint Hilaire - SIVOM de la SAUDRUNE - SIVOM de la Plaine Ariège Garonne - SIVOM du confluent Garonne Ariège - Syndicat Intercommunal d'assainissement de Capens-Longages-Noé <p>« La fusion envisagée pourra être prononcée dès lors qu'elle aura recueilli l'accord de la moitié au moins des organes délibérants des Communes membres de tous les syndicats inclus dans le projet de fusion, représentant la moitié au moins de la population totale de ceux-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale du nouvel EPCI fusionné ».</p> <p>Le SIVOM de la SAUDRUNE a délibéré le 23 Mai 2016 et a formulé un avis favorable à l'unanimité des neuf Communes membres.</p>

	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none">• Donne son accord sur ce projet de fusion du schéma de coopération intercommunale – projet S45.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 6 JUIL. 2016</p> <p>Affiché le : - 7 JUIL. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 4 juillet 2016</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 

